

Renaturalisation d'un ancien parking à Saint Etienne d'Issensac



Dossier de Consultation des Entreprises - Juin 2026
A51 - CCTP LOT 0 2

Maîtrise d'oeuvre Lot 01:



Mahaut Michez Paysagiste
EURL Mahaut Michez Paysagiste
10, rue de la sous préfecture
34700 LODEVE



Maîtrise d'Ouvrage:

Communauté de Communes des
Cévennes Gangeoises et Suménoises
26 Avenue Pasteur
34190 GANGES



MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES

Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises
26 Avenue Pasteur 34190 Ganges
Tél : 04 67 73 78 60
Fax : 04 67 73 78 62
eplassard@cdcganges.fr

FABRICATION ET FOURNITURE D'UN POSTE DE SECOURS MOBILE – LOT 2

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Table des matières

1.	DESCRIPTION ET CONSISTANCE DES FOURNITURES.....	4
1.1.	Objet du Lot	4
1.2.	Contexte de l'opération	4
2.	DESCRIPTION GENERALE DES PRESTATATIONS	5
2.1.	Généralités.....	5
2.2.	Conformité réglementaire	5
2.3.	Études d'exécution.....	5
3.	DESCRIPTIONS DES OUVRAGES	6
3.1.	Limites des prestations	6
3.2.	Caractéristiques routières.....	6
3.3.	Caractéristiques du poste de secours	7
3.4.	Signalétique	7
3.5.	Aspect architectural.....	7
4.	LIVRAISON ET MISE EN SERVICE	8
4.1.	Délai de livraison.....	8
4.2.	Lieu de livraison	8
4.3.	Mise en service	9
4.4.	Formation	9
5.	RÉCEPTION	9
5.1.	Opérations préalables à la réception.....	9
5.2.	Documents à remettre.....	10
6.	GARANTIES	10

1. DESCRIPTION ET CONSISTANCE DES FOURNITURES

1.1.Objet du Lot

Le présent lot concerne la conception, la fabrication, la fourniture, la livraison et la mise en service d'une remorque fourgon aménagée destinée à constituer le **poste de secours mobile** du site de baignade de Saint-Étienne-d'Issensac.

Cette prestation s'inscrit dans le cadre de l'opération de **renaturation de l'ancien parking P1**, menée par la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises.

Le poste de secours constitue un équipement saisonnier permettant d'assurer :

- la surveillance des baignades ;
- l'accueil du public ;
- les premiers secours ;
- le fonctionnement opérationnel des équipes de surveillance et écogardes ;
- le stockage sécurisé du matériel de secours.

1.2.Contexte de l'opération

Le site de Saint-Étienne-d'Issensac est situé dans le périmètre du Grand Site de France « Gorges de l'Hérault ».

Il constitue un espace naturel particulièrement fréquenté durant la saison estivale en raison de la qualité paysagère du site et de la présence d'une zone de baignade.

L'opération de renaturation actuellement engagée vise à restaurer les qualités paysagères de l'ancien parking P1, à limiter la pression automobile sur les berges et à améliorer l'accueil du public.

Le poste de secours participe à cette démarche globale en proposant un équipement :

- discret ;
- démontable ;
- mobile ;
- autonome ;
- parfaitement intégré dans son environnement.

Le titulaire devra tenir compte de ces contraintes dans la conception du module.

Une attention particulière sera portée à :

- la qualité architecturale de l'ouvrage ;
- son intégration paysagère ;
- sa durabilité ;
- sa facilité d'entretien ;
- la limitation des consommations énergétiques.

2. DESCRIPTION GENERALE DES PRESTATATIONS

2.1.Généralités

Le poste de secours devra être neuf, conforme à la réglementation en vigueur et répondre aux exigences du présent CCTP.

Les prestations comprendront toutes les fournitures, accessoires, raccordements, équipements et sujétions nécessaires afin de livrer un équipement parfaitement opérationnel.

Les matériaux utilisés devront être robustes, durables, adaptés à une utilisation intensive en extérieur et résister aux conditions climatiques rencontrées sur le site d'implantation.

2.2.Conformité réglementaire

La remorque et ses équipements devront être conformes aux réglementations françaises et européennes applicables, notamment en matière :

- de circulation routière ;
- d'homologation des remorques ;
- de sécurité électrique ;
- de prévention des risques ;
- d'accessibilité des équipements.

Le titulaire remettra lors de la livraison tous les certificats, attestations et documents nécessaires à l'immatriculation, à la mise en service et à l'exploitation du poste de secours.

2.3.Études d'exécution

Avant toute fabrication, le titulaire transmettra au maître d'ouvrage pour validation :

- les plans d'ensemble ;
- les plans de fabrication ;
- les coupes ;
- les plans d'implantation du mobilier ;
- le schéma électrique ;
- le schéma photovoltaïque ;
- les caractéristiques techniques des matériaux ;
- les fiches techniques des équipements ;
- les notices des fabricants.

Ces documents devront être validés par le maître d'ouvrage avant fabrication.

3. DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

3.1.Limites des prestations

Le présent lot comprend la conception, la fabrication, la fourniture, la livraison et la mise en service d'une remorque fourgon aménagée en poste de secours mobile.

Les prestations comprennent notamment :

- les études d'exécution ;
- la fabrication de la remorque homologuée ;
- les aménagements intérieurs ;
- les équipements électriques ;
- les équipements de sécurité ;
- la signalétique ;
- la livraison ;
- la mise en service ;
- la formation des utilisateurs.

3.2.Caractéristiques routières

La remorque devra être conforme à l'ensemble des prescriptions réglementaires applicables à la circulation routière et répondre aux normes européennes en vigueur.

Elle devra notamment comporter :

- Remorque routière homologuée PTAC $\leq$ 3,5 tonnes
- Essieux adaptés à la circulation en zone montagneuse
- Timon homologué
- Feux conformes à la réglementation européenne
- Béquilles stabilisatrices
- Roue de secours
- Plancher antidérapant
- Pneumatiques recommandées : type 195/70 x 13C ou équivalent
- Dimensions indicatives : Longueur : 4,50 m/ Largeur : 2,20 m / Hauteur plancher/sol : environ 0,60 m
- Poids à vide indicatif : 800 kg

La construction de la caisse devra être réalisée à partir :

- **d'une structure métallique** soudée de type treillis tubulaire renforcé par des goussets de rigidification et des membrures diagonales limitant les déformations mécaniques.
- **d'un revêtement extérieur constitué de tôle aluminium** rivetée ou d'un matériau équivalent présentant des performances mécaniques et durables similaires.
- **de surfaces extérieures devront recevoir un traitement de protection** comprenant un apprêt technique et une finition laquée adaptée à l'usage extérieur intensif.

Les parois extérieures devront favoriser l'intégration paysagère du dispositif, notamment en milieu naturel ou en site classé. Les matériaux devront être durables et résistants aux conditions **climatiques extérieures**.

3.3.Caractéristiques du poste de secours

Le poste de secours sera réalisé conformément au plan d'aménagement fourni dans le dossier de consultation. (B6)

Le plan fourni définit les fonctionnalités attendues et les principes d'aménagement. Le titulaire pourra proposer des adaptations techniques sous réserve qu'elles respectent les fonctionnalités minimales prévues et qu'elles soient validées par le maître d'ouvrage.

Le poste comprendra au minimum :

- une porte arrière d'accès sur charnière ;
- deux volets abattants sur vérins en façade avant ;
- un volet abattant sur vérin en façade arrière ;
- un plancher bois antidérapant ;
- un lave-mains autonome équipé d'une réserve d'eau propre et d'une réserve d'eaux usées ;
- Un équipement électrique composé de 2 luminaires et de trois prises de courant, l'ensemble pouvant être alimenté par le secteur ou via des panneaux photovoltaïques
- Un système de fixation pour la mise en œuvre d'un mât pour signaux d'une hauteur de 10 mètres posé en face arrière à côté de la porte ;
- Présence d'un panneau de signalétique « poste de secours » de grande dimension.
- Présence d'un panneau d'affichage sur la paroi latérale.
- Option : Présence de panneaux photovoltaïques sur toiture afin d'alimenter le réseau électrique. Les besoins seront évalués par l'entreprise soumissionnaire.
- Option : Présence d'une échelle fixe permettant de monter sur la toiture ;

Les équipements devront permettre une utilisation immédiate du poste de secours dès sa mise en place sur site.

3.4.Signalétique

L'entreprise soumissionnaire devra proposer dans son offre un système permettant de modifier la signalétique du poste de secours. Le système attendu est un système à rails/ barrettes pour insertion de panneaux interchangeables. La dimension des panneaux est de 1m sur 1m.

3.5.Aspect architectural

Les parois seront composées de panneaux sandwich présentant des propriétés anti-effractions et des propriétés isolantes, ces dernières devront être proposées par le fournisseur.

Les parois extérieures devront être esthétiques et devront s'intégrer parfaitement à l'environnement extérieur. Pour information le poste de secours à vocation à être positionné en bord de rivière dans des milieux naturels, arborés et en site classé.

Le choix des matériaux utilisés pour l'aspect extérieur est laissé à l'entreprise soumissionnaire. L'intégration paysagère du module dans son environnement sera un critère essentiel de notation.

En tout état de cause les matériaux utilisés devront être résistants dans le temps compte-tenu de leur emplacement.

4. LIVRAISON ET MISE EN SERVICE

4.1. Délai de livraison

Le poste de secours devra être livré, réceptionné et opérationnel au plus tard en juin 2027 afin de permettre son utilisation pour la saison estivale. Il court à compter de la date de notification du marché.

Le titulaire présentera un planning prévisionnel précisant les principales étapes de réalisation, notamment :

- études d'exécution ;
- approvisionnement des matériaux ;
- fabrication ;
- essais en atelier ;
- livraison ;
- mise en service.

Tout retard devra être immédiatement signalé au maître d'ouvrage.

4.2. Lieu de livraison

Le poste de secours sera livré à l'adresse indiquée :

Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises
Garage intercommunal
ZAE Les Broues – Allée des Érables
34190 Ganges

Le titulaire prendra à sa charge :

- le transport ;
- le déchargement ;
- la mise en place de la remorque ;
- les essais fonctionnels ;



Cofinancé par
l'Union européenne



- la remise des documents techniques.

La livraison comprendra l'ensemble des accessoires nécessaires au fonctionnement immédiat du poste de secours.

4.3.Mise en service

Le titulaire assurera la mise en service complète du poste de secours.

Cette prestation comprendra notamment :

- le réglage des équipements ;
- les essais électriques ;
- les essais du système photovoltaïque ;
- le contrôle des ouvrants ;
- le contrôle des dispositifs de sécurité ;
- la vérification du poste d'observation ;
- la démonstration du fonctionnement des équipements.

Les éventuels réglages ou reprises nécessaires à la suite des essais devront être réalisés avant la réception définitive.

4.4.Formation

Le titulaire assurera une formation des utilisateurs lors de la livraison.

Cette formation portera notamment sur :

- la mise en œuvre du poste de secours ;
- les opérations de remorquage ;
- l'utilisation des ouvrants ;
- le fonctionnement de l'installation électrique ;
- le fonctionnement du système photovoltaïque ;
- les opérations d'entretien courant ;
- les règles de sécurité.

Une notice synthétique sera remise aux utilisateurs.

5. RÉCEPTION

5.1.Opérations préalables à la réception

La réception sera prononcée après vérification de la conformité du matériel.

Les opérations comprendront notamment :

- contrôle visuel général ;
- contrôle dimensionnel ;
- vérification de la conformité aux prescriptions du présent CCTP ;

- essais de fonctionnement des ouvrants ;
- contrôle des équipements électriques ;
- essais du système photovoltaïque ;
- vérification des dispositifs de sécurité ;
- essai routier.

Le maître d'ouvrage pourra refuser la réception si des non-conformités majeures sont constatées.

5.2. Documents à remettre

Lors de la réception, le titulaire remettra au maître d'ouvrage :

- les certificats de conformité ;
- les certificats d'homologation ;
- les notices d'utilisation ;
- les notices d'entretien ;
- les schémas électriques ;
- les schémas du système photovoltaïque ;
- les garanties fabricants ;
- la liste des pièces détachées ;

6. GARANTIES

L'entreprise présentera au pouvoir adjudicateur une note technique précise portant sur les conditions de garanties du poste de secours mobile et de ses équipements ainsi que le programme de révision et d'entretien de ceux-ci. Les entreprises feront clairement apparaître dans leur note méthodologique la fréquence, la méthode et le coût de chaque entretien.

Le délai de garantie doit être au minimum de deux ans.